

A1.35.1 L'appartement à louer



Pour **louer un logement**, il faut connaître quelques règles simples. Il y a un contrat entre le **locataire** et le **propriétaire**, et il doit être signé. Avant d'entrer, on fait un **état des lieux**. Pendant **la location**, on communique bien et on paie le **loyer**. *Je suis en train de signer le contrat.*

1. Que doit-on faire avant d'entrer dans l'appartement ?
 - a. Payer deux loyers d'avance
 - b. Acheter des meubles
 - c. Faire un état des lieux
 - d. Changer la serrure
2. À quoi sert le contrat de location ?
 - a. À donner une adresse e-mail
 - b. À fixer les droits et les obligations
 - c. À choisir les voisins
 - d. À décorer l'appartement

1-c 2-b

2. Lisez le dialogue et répondez aux questions.

- Victor:** Bonjour, l'appartement à louer dans le centre est-il toujours disponible ?
- Agente immobilière:** Bonjour ! Oui, il est toujours disponible. Le contrat dure un an.
- Victor:** Les charges sont-elles incluses dans les 800 euros de loyer ?
- Agente immobilière:** Non, les charges sont de 50 euros par mois.
- Victor:** Très bien. Quand est-ce que je peux visiter l'appartement ?
- Agente immobilière:** Le propriétaire est disponible mardi à 14 h.
- Victor:** Parfait, merci ! On peut faire l'état des lieux après ?
- Agente immobilière:** Bien sûr, si vous signez le contrat.

1. Combien coûtent les charges par mois ?
 - a. Un an
 - b. 800 euros
 - c. 14 euros
 - d. 50 euros
2. Quand Victor peut-il visiter l'appartement ?
 - a. Dimanche à 14 h
 - b. Lundi à 14 h
 - c. Mardi à 14 h
 - d. Mardi à 18 h

1-d 2-c